



- **QUESTION ECRITE** (art. 35 du Règlement du CG)
- **POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)
 - X dépôt
 - développement
- **MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)
 - dépôt
 - développement
- **INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)
- **RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé en séance du Conseil général du : 18 septembre 2023

Gratuité de la piscine municipale en cas de grandes chaleurs

Il a fait chaud, cet été, à Monthey. Au niveau suisse, nous avons vécu le troisième été le plus chaud de Suisse depuis le début des mesures et la plus longue et intense période de chaleur pendant la deuxième moitié du mois d'août. A Monthey, nous avons vécu 26 journées où le thermomètre a affiché plus de 30 degrés, dont 6 où il faisait plus de 35 degrés¹.

Ces chaleurs croissantes feront de plus en plus partie de notre quotidien dans les années à venir, comme le prévoit la communauté scientifique. Elles sont particulièrement difficiles à vivre pour les personnes plus âgées de notre Ville, mais aussi pour les plus jeunes qui font du sport. La climatologue Sonia Seneviratne nous apprenait en septembre dans les pages du 24 Heures² que 300 personnes étaient mortes de défaillances cardio-vasculaires liées au réchauffement climatique.

S'il est surtout du rôle du Canton et de la Confédération d'agir contre les sources du problème, la Commune de Monthey peut mettre en place des mesures qui rendent ces grandes chaleurs plus supportables. Certaines villes romandes ont déjà montré l'exemple cet été : les piscines municipales d'Yverdon, de Bellerive et de Montchoisi à Lausanne ont ouvert leurs portes gratuitement le 23 août afin d'aider la population à moins souffrir sous la canicule.

¹ <https://www.accuweather.com/fr/ch/monthey/315555/july-weather/315555>

² <https://www.24heures.ch/portrait-de-sonia-seneviratne-en-suisse-des-centaines-de-personnes-sont-mortes-a-cause-du-climat-379966879133>

C'est pourquoi le groupe PS et Gauche citoyenne propose l'introduction de la gratuité de la piscine municipale de Monthey lorsqu'il annoncé que la température dépassera les 35 degrés.

Pouvoir se rafraîchir dans une telle chaleur n'est alors pas un loisir, mais une question de santé publique. Cette mesure permettrait aux ménages à revenus limités, qui représentent 26% des ménages montheyens selon le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture du canton du Valais³, de pouvoir également se protéger de la chaleur. Dans un contexte d'augmentation criante des coûts de la vie et de réchauffement climatique, la population montheyenne ne pourra qu'accueillir à bras grands ouverts cette mesure du Conseil général en sa faveur.

Nom prénom : Mathilde Mottet

Représentant le parti / groupe : Parti socialiste et Gauche Citoyenne

Date : 29.09.23

- A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général

³ <https://www.vs.ch/documents/529400/11163125/BASS+RapportSocial.pdf/4a30607d-d835-2e91-2cf7-334139b94cc7?t=1618472467031>